



CHAMPIONNATS DU MONDE DES VETERANS
SportComplex CSKA Leningradsky prospect 39 Moscow, (RUS)
23 – 27 septembre 2009

Armes:

Epée féminine, Epée masculine, Fleuret féminin, Fleuret masculin, Sabre féminin, Sabre masculin

Programme et horaires des épreuves : <http://www.veteransfencing2009.ru/>

Accréditation:

Les participants devront présenter les documents suivants lors de l'accréditation :

passport, licence FIE 2008/2009, certificat médical (attestant l'aptitude de l'intéressé à pratiquer l'escrime) et décharge de responsabilité (lettre signée).

Catégories:

Les participants seront répartis en **3 groupes** en fonction de leur âge figurant sur le passeport :

- Catégorie A : **50 à 59 ans** au 1^{er} septembre 2009
- Catégorie B : **60 ans et plus** au 1^{er} septembre 2009
- Catégorie C : 70 ans et plus au 1^{er} septembre 2009 (A titre d'essai et pour les épreuves masculines seulement)

Prix :

Or, argent et deux médailles de bronze, ainsi que diplômes, pour chaque catégorie.

Formule :

Poules de 6 ou 7, matches en 5 touches de 4 minutes. Après les poules, élimination directe en 10 touches, 2 manches de 3 minutes, avec une pause d'une minute entre chaque manche. S'il y a moins de 10 tireurs dans une catégorie, poule unique.

Engagements :

Le nombre d'engagements par fédération est limité à 4 participants par pays et par arme. Les engagements doivent être effectués **par la fédération nationale** de chaque participant **avant le 1 Septembre 2009, date limite**, au moyen du formulaire sur le site Internet : <http://www.veteransfencing2009.ru/>
par e-mail: <mailto:escrimerus@roc.ru>

Un **droit d'engagement de 55 euros** par participant devra être payé **avant le 1 Septembre 2009**, par virement bancaire ou chèque bancaire, à la Fédération Russe d'Escrime **ou sur place**.

Arbitres :

Les délégations participantes **ont l'obligation** d'amener le nombre d'arbitres de catégorie A ou B prévu par l'article o.81 du Règlement, soit : 1 à 4 tireurs = pas d'obligation ; 5 à 9 tireurs = 1 arbitre ; 10 tireurs et plus = 2 arbitres. **Cf. article o. 81. 3** en cas d'absence des arbitres requis.

Equipement des tireurs :

L'équipement personnel des tireurs doit être **conforme aux règles de la F.I.E.** Toutefois, ne sont pas obligatoires : le masque à visière transparente, la bavette au fleuret (ne sera obligatoire que pour les Championnats vétérans 2010). Il n'y aura pas de vidéo-arbitrage. Un **contrôle du matériel** aura lieu la veille de la compétition.

Licence FIE :

Les participants devront présenter leurs **licences FIE** lors de l'accréditation.

Voyage et séjour :

Les frais de voyage, séjour et nourriture **sont à la charge des participants**.